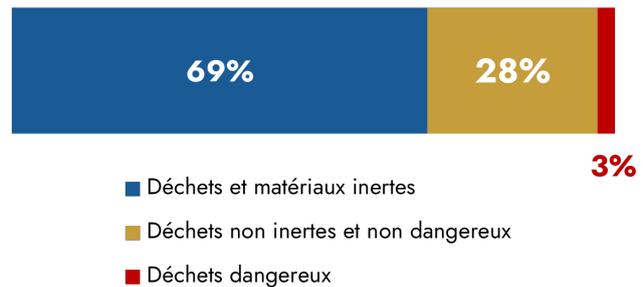




LE SECTEUR DU BÂTIMENT DANS LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN PAYS DE LA LOIRE (Chiffres 2017 – CERC Pays de la Loire)

1,5 MILLION DE TONNES DE DÉCHETS
 PRODUITS SUR LES CHANTIERS DE BÂTIMENT
 (Y COMPRIS LA DÉCONSTRUCTION)

COMPOSITION DES DÉCHETS ET MATÉRIAUX GÉNÉRÉS PAR LE BÂTIMENT ET LA DÉCONSTRUCTION



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



La REP PMCB aussi appelée **REP Bâtiment** est initiée par la loi AGEC.

Mise en place en 2023, la filière est coordonnée par l'**OCAB** (*Organisme Coordonnateur Agréé Bâtiment*), créé par les 4 éco-organismes agréés pour la filière : ecomaison, écominéro, valdelia, valobat.

L'OCAB a pour missions d'assurer l'équilibrage de la filière et porter des sujets d'intérêt commun (gestion des dépôts sauvages, élaboration du contrat-type unique pour les collectivités, études etc.). Il assure notamment la coordination des travaux entre les éco-organismes agréés.

LES PRODUITS PRIS EN CHARGE



CATÉGORIE 1 : LES MATÉRIAUX MINÉRAUX

Béton, chaux, pierres, terre, ardoise, mélange bitumeux, granulats, céramique et autres produits d'origine minérale

Les éco-organismes agréés pour cette catégorie :



CATÉGORIE 2 : LES MATÉRIAUX NON MINÉRAUX

Métal, bois, mortiers, enduits, peintures, vernis, menuiseries en verre, plâtre, plastiques, membranes bitumineuses, laine de verre, laine de roche, matériaux d'origine végétale ou animale

Les éco-organismes agréés pour cette catégorie :



LA FILIÈRE DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT (PMCB)



OBJECTIFS DE LA FILIÈRE

Le principe de la filière REP PMCB est de permettre à tout détenteur de déchets du bâtiment, particulier ou professionnel, de **se défaire gratuitement de ses déchets triés**.

Ainsi les objectifs sont :

- ▶ Lutter contre les dépôts sauvages en proposant un **réseau de point de reprise sans frais des déchets triés** (distributeurs, déchèteries professionnelles et plateformes pour les inertes, déchèteries publiques)
- ▶ **Améliorer** la collecte, le réemploi et le recyclage des déchets
- ▶ Développer **l'éco-conception** des produits et matériaux mis en marché

FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE

Pour organiser la reprise sans frais des déchets du bâtiment, un **réseau de points de reprise** (consultable sur le site de l'OCAB) est déployé par les éco-organismes. On distingue alors 2 types de points de reprises : les **points de maillage** et les points de collecte.

POINTS DE MAILLAGE

- ✓ Acceptant tous les déchets (6 flux* obligatoires)
- ✓ Disposant d'une zone de réemploi PMCB
- ✓ Acceptant les déchets dangereux dans 1 point de maillage sur 2

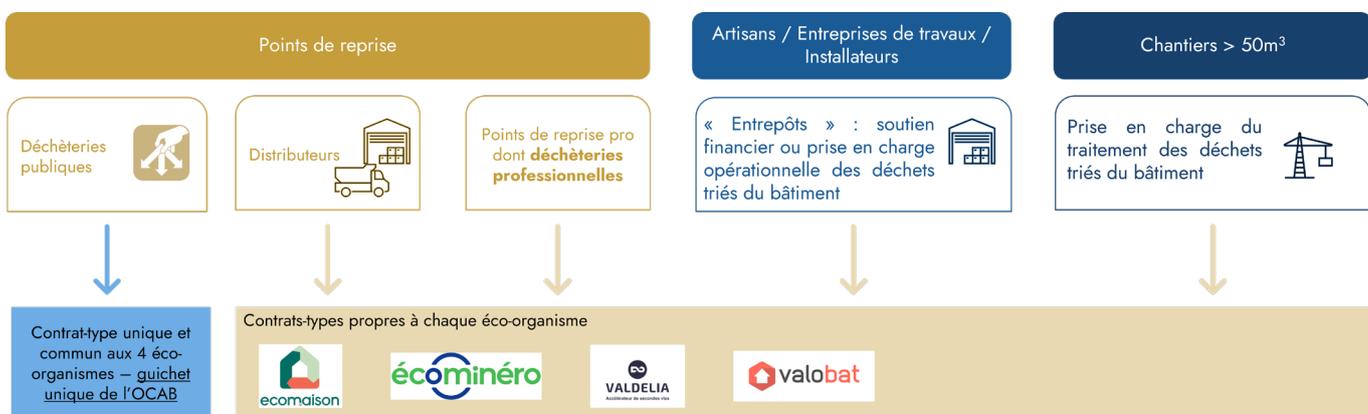
POINTS DE COLLECTE

- ✓ Acceptant tout ou partie des flux PMCB
- ✓ Disposant ou non d'une zone de réemploi PMCB
- ✓ Acceptant ou non les déchets dangereux

En octobre 2024, ce sont près de 390 points de reprise ouverts aux professionnels et/ou aux particuliers qui ont conventionné avec un ou plusieurs des éco-organismes agréés, pour la reprise sans frais de tout ou partie des flux PMCB en Pays de la Loire.

(*) : Les 6 flux pris en charge : déchets inertes, plâtre, bois, métal, plastique et menuiserie vitrée.

Organisation de la reprise des déchets :



- Une **reprise sans frais** est déclenchée par un **geste de tri** (un flux tout-venant ne sera jamais repris sans frais)
- Le **geste de tri se veut commun et harmonisé** (au travers de standards de matériaux définis par l'OCAB et les éco-organismes)

Le maillage en Pays de la Loire :

107 points de maillage à destination des ménages et/ou des professionnels sont nécessaires pour la région afin de respecter les objectifs. Le déploiement du maillage territorial pour la reprise sans frais se veut **progressif** : 50% du maillage doit être atteint au 21/12/2024 et 100% au 31/12/2026. Il prévoit la présence d'un réseau de proximité avec un point de maillage tous les 10/20 kms.

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Site de l'OCAB](#) / [Site de Ecomaison](#) / [Site de écominero](#)
[Site de Valdelia](#) / [Site de Valobat](#) / [OCAB - points de reprise](#)

Icons Credits : flaticon.com